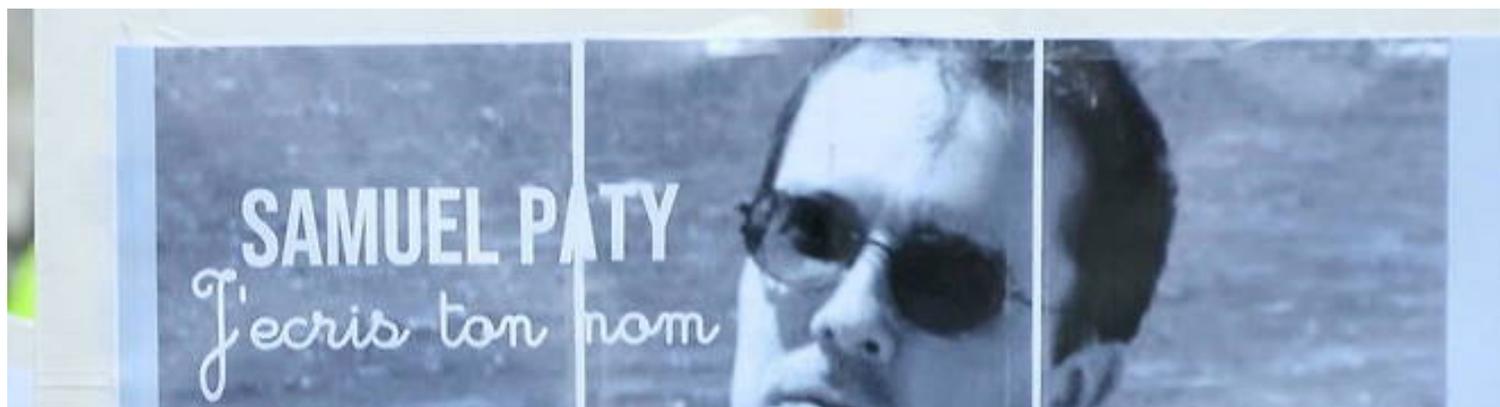


Samuel Paty : la famille du professeur porte plainte contre l'administration

Les proches de l'enseignant estiment que les pouvoirs publics auraient pu mieux protéger le professeur assassiné le 16 octobre 2020.

Source AFP





Publié le 06/04/2022 à 16h09 - Modifié le 06/04/2022 à 16h48



Une plainte a été déposée auprès du parquet de Paris, ce mercredi 6 avril, par la famille de Samuel Paty. Les proches de l'enseignant assassiné le 16 octobre 2020 reprochent aux pouvoirs publics de n'avoir pas protégé le professeur, a annoncé à l'Agence France-Presse leur conseil, Virginie Le Roy. « Des fautes ont été commises tant du côté de l'Éducation nationale que du côté du ministère de l'Intérieur, sans lesquelles Samuel Paty aurait pu être sauvé », a indiqué Virginie Le Roy, confirmant une information de Libération.

La plainte, dont l'Agence France-Presse a eu connaissance, cible les délits de « non-empêchement de crime et de non-assistance à personne en péril » et vise « plusieurs agents du ministère de l'Intérieur et du ministère de l'Éducation nationale » qui ont eu à connaître directement ou indirectement de la situation de Samuel Paty. Dans le détail, la plainte rappelle le lent engrenage débuté par un cours sur la laïcité dans un collège de Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines) début octobre 2020, qui a abouti à l'assassinat le 16 du professeur âgé de 47 ans, poignardé puis décapité, par Abdoullakh Anzorov, réfugié russe d'origine tchétchène, tué peu après par la police.

L'homme de 18 ans, radicalisé, lui reprochait d'avoir montré en classe des caricatures de Mahomet. Dans un message audio en russe, il avait revendiqué son geste en se félicitant d'avoir « vengé le Prophète ». Pour la famille, « dès le 8 octobre et jusqu'au 16, Samuel Paty, la principale et les enseignants ont identifié une menace grave pour leur intégrité physique et la sécurité du collège », résultant notamment de la médiatisation de l'affaire via les réseaux sociaux par Brahim Chnina, père d'une collégienne qui prétendait avoir assisté au cours, et par le sulfureux militant islamiste Abdelhakim Sefrioui.

Rapport du rectorat

Mais pour la famille, « les agents du ministère de l'Intérieur ont failli dans l'assistance à Samuel Paty », qui « aurait dû bénéficier au minimum de la protection la plus faible », un ou deux agents. au vu de la « menace » le visant. ce qui « l'aurait sauvé ». La plainte

un ou deux agents, au vu de la « menace » de l'attentat, ce qui n'est pas le cas. La plainte vise également plusieurs agents de l'Éducation nationale, par exemple au rectorat ou au collège.

Un rapport de l'inspection générale de l'Éducation de décembre 2020, se penchant sur les événements survenus dans le collège de Samuel Paty avant son assassinat, avait estimé que l'institution avait fait preuve de réactivité dans sa prise en charge, mais souligné un défaut de surveillance des réseaux sociaux. « Préalablement à la présente plainte, la famille de Samuel Paty a questionné les ministères concernés et leur a demandé la transmission de plusieurs informations et documents, elle n'a obtenu aucune réponse », précise la plainte. « Pas de commentaire à ce stade », a réagi auprès de l'AFP le ministère de l'Intérieur.

Dans l'enquête antiterroriste sur l'assassinat, au moins quinze personnes sont mises en examen dans ce dossier, dont six collégiens, le père de l'adolescente et M. Sefrioui. Les investigations pourraient être clôturées d'ici la fin 2022, selon une source proche du dossier.

À LIRE AUSSI

L'enquête sur l'assassinat de Samuel Paty bientôt close

LA RÉDACTION VOUS CONSEILLE

- [Samuel Paty : la colère des parents d'élèves de son ancien collègue](#)
- [Coignard – Samuel Paty : un an après, la cruelle réalité](#)
- [Il menace d'égorger la proviseure « comme monsieur Samuel Paty »](#)
- [L'enquête sur l'assassinat de Samuel Paty bientôt close](#)

JUSTICE

22 Commentaires [Commenter](#)

Par Femme libre le 07/04/2022 à 13:54

Si la principale a bien demandé par deux fois la protection rapprochée pour le professeur...

Elle remonte dans mon estime. Honte au rectorat qui a juste envoyé un "réfèrent en laïcité", personnage inutile créé par le gouvernement et payé par l'argent public, qui a simplement, en réclamant une prochaine inspection du professeur, exigé de lui des excuses auprès de l'élève menteuse, ce que le malheureux a dû faire. Le "réfèrent" a-t-il été révoqué, ou sera-il de nouveau en exercice ?

Par Clicoeur le 07/04/2022 à 12:15

@ cathy52 (hier à 21 h. 06)

Pire que ça, Cathy... Ni protégé, ni défendu, il lui avait été demandé par sa hiérarchie de s'excuser.

Par OR0738 le 07/04/2022 à 10:56

Un engrenage...

On confie à un professeur d'histoire et géographie une tâche pour laquelle il n'est pas préparé, sans le mettre en garde contre les éventuels dangers que cela peut comporter.

La catastrophe s'étant produite, lever de boucliers de parents d'élèves indignés qu'on ait pu montrer à leurs enfants une certaine caricature de Mahomet, menaces très claires sur les réseaux sociaux...

Tentative d'arbitrage de la principale qui a peut-être une peur bleue des parents d'élèves, vu la place que les parents d'élèves occupent de nos jours dans les établissements scolaires...

La hiérarchie est informée de la situation, mais a manifestement d'autres chats à fouetter...

Quel gâchis ! Quelle épouvantable tragédie !



HORS-SÉRIE

Bien s'exprimer

Le Point

Bien s'exprimer

50 pages de règles & de jeux avec le Projet Voltaire

Je découvre

Tout pour faire **Le Point**